

Où intervenons-nous ?

- Au domicile privatif du patient
- Dans les établissements médico-sociaux (EHPAD, MAS...)

Pour quel patient ?

- Agé et/ou dépendant
- Atteint d'une maladie neuro-évolutive
- Atteint d'une maladie néoplasique métastatique sans traitement spécifique efficace
- Atteint d'une maladie chronique incurable, en soins palliatifs

Quel est son fonctionnement ?

- Un référent médical direct est joignable
- **24h/24 et 7j/7** au **01 73 73 54 86** pour un appui à la collégialité
- Une équipe d'intervention se déplace rapidement à domicile du patient **7j/7** de **8h00 à 18h30**

Sous quelles conditions ?

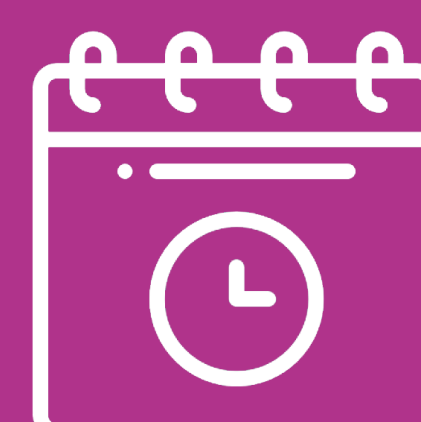
- Formalisation claire de l'aspect palliatif
- Volonté exprimée par le patient ou par ses proches de rester à son domicile
- Le patient ne doit être ni seul, ni isolé
- Projet palliatif compris par le patient et par ses proches



Appui
à la décision collégiale



Appui
à l'effection



Organisation
de l'aval



ACCOMPAGNER

PALLIDOM
01 73 73 54 86
24/7

Soins palliatifs urgents au domicile

Qu'est-ce que Pallidom ?

Ce dispositif sans équivalent fait suite à une réflexion menée depuis 2017 au sein de l'HAD AP-HP, en partenariat avec les acteurs du territoire (réseaux, USP, SAMU, filières gériatriques). Ce projet, qui répond à un besoin issu du terrain, s'est nourri également des enseignements de la crise Covid ainsi que des travaux scientifiques internationaux qui démontrent le bénéfice des soins palliatifs précoces et intégrés

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur un binôme IDE-médecin, qui intervient dans les heures qui suivent une instabilité chez les patients, dont la volonté est de rester dans leur lieu de vie (EHPAD ou domicile), dans le cadre d'une démarche palliative réfléchie collégialement. Cette intervention associe étroitement l'ensemble des professionnels de santé déjà investis auprès des patients.

L'équipe Pallidom accompagne les patients pendant 48h à 72h, avec l'accueil possible de deux nouveaux patients quotidiennement (pour une capacité cumulée de six patients par jour). Après cette période et selon l'évolution des patients, ceux-ci pourront être relayés sur l'unité de soins territoriale de proximité en lien avec l'équipe Pallidom dès l'accueil, pour une collaboration optimale et anticipée.

Pallidom apporte ainsi une offre supplémentaire à la filière palliative, en termes d'appui à la collégialité, de coordination des parcours patient et de permanence des soins. Il renforce également les IDE de l'HAD AP-HP dans leur expertise, à la frontière des cultures de l'urgence et du soin palliatif.

Il permettra d'apporter au domicile des patients, les principes de la démarche palliative dans un délai court, à des patients qui ne sont pas préalablement intégrés dans une filière de soins palliatifs à domicile (Réseau, équipe mobile en soins palliatifs ou HAD).

Territoire d'intervention HAD Adulte

